

La prise en compte du support naturel dans l'aménagement d'une région méditerranéenne en profonde mutation

Ecochard J.

Milieu de vie, mode de vie

Paris : CIHEAM
Options Méditerranéennes; n. 13

1972
pages 89-93

Article available on line / Article disponible en ligne à l'adresse :

<http://om.ciheam.org/article.php?IDPDF=CI01.0470>

To cite this article / Pour citer cet article

Ecochard J. La prise en compte du support naturel dans l'aménagement d'une région méditerranéenne en profonde mutation. *Milieu de vie, mode de vie*. Paris : CIHEAM, 1972. p. 89-93 (Options Méditerranéennes; n. 13)



<http://www.ciheam.org/>
<http://om.ciheam.org/>

Jean ECOCHARD

La prise en compte du support naturel dans l'aménagement d'une région méditerranéenne en profonde mutation

Il peut paraître aller de soi que l'aménagement d'une telle zone procède d'une solide analyse de l'existant, encore faut-il qu'il s'en dégage les éléments les plus marquants. Il faut également que les rapports entre l'homme et son environnement apparaissent sous leur double aspect : l'influence du milieu sur l'homme et celle de l'homme sur son milieu.

Il n'est pas dans notre propos de nous étendre sur le système des valeurs qui lie l'homme à son milieu, tout en sachant qu'une dichotomie entre l'homme et son « territoire » est fort dangereuse, mais plutôt, en nous plaçant dans l'optique d'un aménageur spatial, de connaître le mieux possible l'espace géographique à transformer. En effet, une grande prudence et une grande modestie doivent être présentes à l'esprit de ceux qui aménagent et décident. Les actions sur le terrain peuvent avoir des répercussions insoupçonnées. Ainsi, le fait de déverser environ 170 m³/seconde d'eau douce dans l'étang de Berre (canal EDF) a créé une rupture d'équilibre biologique dans les 15 000 hectares de cet étang, développant ainsi un milieu favorable à la pollution.

Le champ d'expérience offert par la zone qui s'étend autour de l'étang de Berre et du Golfe de Fos, paraît intéressant à analyser, à la fois en raison de la diversité et de la fragilité de sa géographie physique et à cause de l'importance du développement envisagé.

Actuellement, dans les communes de cette zone vivent 165 000 habitants. Le taux d'accroissement de cette population, au cours des décades passées, était de l'ordre de 4 p. 100. En 1976, on comptera 245 000 personnes, en 1986 près de 500 000, ce qui représente un taux d'accroissement moyen de 10 p. 100. Une telle croissance démographique bouscule les normes établies et devient une véritable poussée au rythme accéléré.

Ce processus qui entre à la fois dans le cadre du développement de la Façade Méditerranéenne (2) et d'une métropole régionale puissante (3) est peut-être

(1) Communes de Martigues, Port-de-Bouc, Saint-Mitre, Fos, Port-Saint-Louis, Istres, Miramas, Saint-Chamas, Cornillon, Berre, Rognac, Vitrolles, Marignane, Saint-Victoret, Gignac, Châteauneuf.

(2) Voir : *Schéma du littoral*.

(3) *Schéma directeur de l'Aire Métropolitaine Marseillaise*.

contesté, nous le considérerons comme une donnée du problème.

Ce développement (voir Planche n° 1) a des répercussions quantitatives directes sur l'espace naturel. Quelques chiffres peuvent l'illustrer : dans les communes (1), d'ici à 1986, il faudra environ 3 500 hectares pour l'habitat ; le port autonome de Marseille, envisage de son côté des extensions de la Zone industrielle-portuaire de Fos sur environ 9 000 hectares auxquels s'ajouteront les milliers d'hectares nécessaires aux infrastructures : autoroutes, couloirs de transport d'énergie (ligne EDF, oléoducs, etc.). Ainsi, d'ici l'an 2000 les besoins des villes de l'aire métropolitaine représenteront plus de 1 500 hectares par an.

Ces hectares utilisés modifieront complètement le support naturel, non seulement en surface mais aussi en profondeur. Ainsi par imperméabilisation du sol, on change les profils des nappes phréatiques, par l'installation de carrières d'extraction de matériaux on change le profil des collines, par la modification du couvert, on change la possibilité de régénérescence des associations végétales, etc. On ne peut ignorer les répercussions quantitatives indirectes de cet aménagement sur les zones environnantes : Camargue, Crau, Alpilles, Chaîne des Côtes, Lubéron, etc. Ces zones vont supporter des résidences secondaires, des zones de loisirs ; elles vont être traversées par des couloirs de transports d'énergie, par des autoroutes ; or ce sont des unités naturelles particulièrement fragiles (voir planche n° 2), qui ne devront leur survie qu'à leur dimension géographique importante et au fait qu'elles sont liées les unes aux autres. Ces éléments sont actuellement menacés par le grignotage de leur zone d'approche, qui réduit chaque fois la dimension de l'unité naturelle, quand ce n'est pas l'unité elle-même qui est touchée, comme dans les Alpilles, par des carrières ou dans la Crau, par des projets immobiliers.

Mais l'occupation d'un espace naturel par l'homme ne se traduit pas seulement par la donnée quantitative du nombre d'hectares envahis. C'est aussi la qualité de l'ensemble de cet espace qui est menacé d'altérations profondes. Pour « économiser » ce support inévitable, pour l'utiliser de la manière la plus judicieuse, il est indispensable d'avoir une connaissance approfondie de ses caractéristiques.

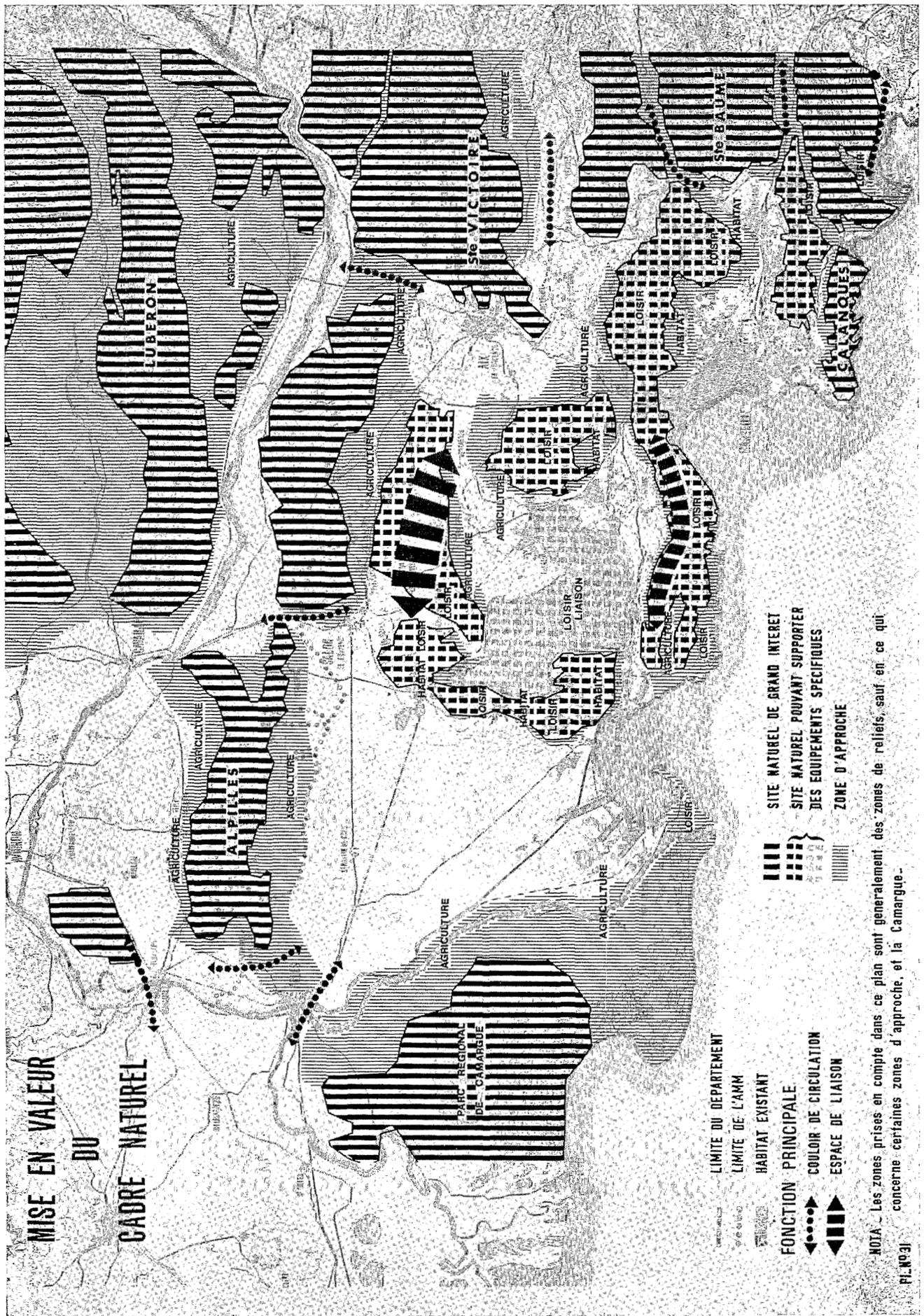


Fig. 2

tères, de ses faiblesses et de ses possibilités.

Ce milieu est avant tout au bord de la mer, cela peut paraître une évidence, mais il est remarquable de constater le peu de cas qui est fait du linéaire côtier, de la mer en temps que paysage ouvert, de ses prolongements à l'intérieur des terres que sont les étangs, comme infrastructure naturelle de transport pour les personnes.

Le support géographique est varié ; en quelques dizaines de kilomètres, on passe de la Camargue au bord du Rhône verdoyant, à la Crau sèche et bocagère, aux collines de l'étang de Berre et aux plateaux de garrigues de l'Arbois. Autant de paysages avec leurs traits propres, toujours à l'échelle de l'homme. Mais aussi avec des traits communs tel que le climat, avec son alternance de sèches, avec son mistral dont les effets saisons fraîches et humides, chaudes et sont amplifiés par le relief.

Autre caractère dominant : la fragilité du couvert végétal extrêmement vulnérable au feu. Une carte (voir planche n° 3)* illustre bien cette fragilité, elle est incluse dans une étude écologique (3) qui devrait obligatoirement faire partie de toute analyse du milieu. Au sujet de l'étang de Berre, nous ne citerons qu'une partie des conclusions de cette étude : « ... Les bouleversements incessants, brusques, des conditions du milieu, empêchent que s'établisse, à l'échelle d'un cycle biologique normal, un équilibre quelconque... ». Cela est lourd de conséquences pour un plan d'eau de 15 000 hectares au centre d'une urbanisation d'un demi million d'habitants à terme. Pour les associations végétales des rives ouest de l'étang de Berre, une des conclusions de M. le Professeur Molinier est : « On y observe en premier lieu une extraordinaire imbrication de groupements végétaux en mosaïque, issus pour la plupart d'une chénaie d'Yeuse primitive, profondément dégradée par une empreinte humaine excessive... ». Cette empreinte humaine n'a aucune mesure avec celle prévue et nous ne pouvons qu'être très inquiets sur la rupture d'équilibre qui se prépare entre l'homme et son milieu naturel.

Ces premiers caractères dominants que nous qualifierons de méditerranéens : (espace aquatique linéaire côtier, étangs, fragilité des sites, climat) ne sont pas exhaustifs, mais doivent peser fortement dans les choix d'aménagement qui seront faits.

Ont-ils réellement été pris en compte ? Nous pouvons essayer de le juger à deux échelles, celle de l'aire métropolitaine et celle des urbanisations du pourtour de l'étang de Berre.

Au niveau du schéma directeur de l'Aire Métropolitaine, les propositions faites par les aménageurs et le choix des collectivités locales : absence d'aménagement pousse sur les unités naturelles et leur zone d'approche, Camargue, Alpilles, Chaîne des Côtes, Sainte-Vic-

toire, Sainte-Baume, localisation des zones d'habitat nouvelles à partir des villes existantes paraissent aller dans le sens d'une économie de l'espace, et donc d'une minimisation de la transformation du support naturel. En revanche, pour les zones industrielles, et pour celle de Fos en particulier, on peut se poser bien sûr le problème de la nécessité d'une zone d'activité de 15 000 hectares à terme, mais surtout de l'impact sur le support : la Crau, d'une telle zone qui bouleversera profondément à la fois le sous-sol (nappe phréatique), le sol et l'atmosphère.

— Au niveau plus fin de l'aménagement des bords de l'étang de Berre, nous pouvons analyser plus concrètement les effets du développement sur ce support naturel.

— A l'Ouest de l'étang de Berre, la détermination des unités naturelles et du paysage : unité des étangs, de la Crau bocagère, des plateaux, etc..., permet de bâtir des plans d'utilisation du sol qui respectent ces unités.

Ainsi en bordure de la Crau bocagère, à l'Ouest d'Istres, un espace en longueur, entièrement plat, se prête remarquablement bien à une utilisation pour un couloir de transport. Ainsi, l'entité au Nord de l'étang de l'Olivier au Nord d'Istres recoupée par deux petites vallées Nord-Sud doit garder son unité, une infrastructure la découpant fera périlcliter son couvert végétal déjà en rupture d'équilibre.

Mais où l'on verra encore plus l'influence de ces caractères dominants, ce sera dans l'approche qui peut être faite de l'habitat. Nous reprendrons à ce sujet les conclusions d'une étude de M. Guenod sur l'habitat, étude faite à la demande de la Mission d'Aménagement de l'étang de Berre à la suite de celle faite par le Groupement des Ateliers Méditerranéens d'Urbanisme pour l'OREAM. D'une manière générale, il ne s'agissait pas de chercher à assurer la continuité avec un patrimoine architectural et urbanistique régional mais d'intégrer des contraintes dont la pertinence aura été clairement démontrée. En fait, essayer de ne pas tomber dans une « nostalgie folklorique ». Les contraintes du milieu peuvent dicter certaines attitudes au niveau de l'habitat. Elles deviennent plus complexes au niveau des fonctions urbaines. Ceci nous amène donc pour l'habitat et les groupements, d'assurer le respect d'un certain nombre de contraintes physiques très réelles.

Les réponses à la contrainte d'ensoleillement seront :

- exposition Sud souhaitable,
- ouvertures conçues ou équipées de telle manière qu'elles permettent le dosage et la filtration de la lumière,
- protection des murs et des sols contre la réverbération.
- création de places, cours et autres espaces « creux » ombragés l'été.

Les réponses à la contrainte du vent :

- constructions répondant aux critères d'aérodynamisme,
- façades : aussi aveugles que possible au Nord - Nord-Ouest,
- espaces extérieurs protégés du vent.

La combinaison de ces réponses con-

duit tout naturellement à l'utilisation des versants Sud qui assure bonne exposition et protection au vent. Elle implique le bannissement des formes d'habitat du type tours, qui ne répondent pas au problème d'exposition et crée des ruptures visuelles dans un site tout en nuances. Elle amène enfin pour l'aménageur la prise en compte d'espaces privatifs extérieurs ou semi privatifs, leur hiérarchisation afin de mettre ces espaces à l'échelle humaine (refus des tours de grands ensembles), leur adaptation au relief et une souplesse d'assemblage qui amorcera une réponse aux contraintes climatiques.

Au travers de ces quelques pages, nous avons voulu, peut-être avec le point de vue partiel d'un aménageur trop orienté vers l'aspect spatial, montrer l'importance du support physique dans l'aménagement. Il semble en effet qu'une évaluation sérieuse et plus scientifique du terrain sur lequel l'on doit travailler, éviterait de nombreuses erreurs. Il semble également que, même dans un processus de développement accéléré, il faille avancer prudemment dans une zone aussi fragile et sensible que la zone méditerranéenne.

Ici encore plus qu'ailleurs, le travail d'aménagement qui va graver dans le terrain le sceau de sa qualité et la lucidité de sa prospective, se doit de laisser la part du roi aux réserves d'espaces, car au fond, aménager l'espace, c'est prévoir le maximum d'espaces non aménagés.

Réserve d'espace

(*) Voir pages suivantes.

(3) Etude réalisée par l'OREAM et la Mission d'aménagement de Berre pour l'ARC et les professeurs Molinier et Picard.



Fig. 3

DEGRE DE SENSIBILITE DES PEUPELEMENTS NATURELS

groupements végétaux

- EN EQUILIBRE
 - 200 arbustif
 - 210 arbustif ou herbacé
- EN RUPTURE D'EQUILIBRE
 - 220 susceptible de régénération aisée
 - 230 menace de disparition accrue
- DEGRADEES
 - 240
- ZONES D'INTERET BIOLOGIQUE PARTICULIER
 - 250 par caractère dégradé ou artificiel

biocénoses marines

- EN EQUILIBRE
 - 300
- EN RUPTURE D'EQUILIBRE
 - 320 due à l'action de l'homme
- FORTEMENT DEGRADEES
 - 340 par l'action de l'homme

APT

PERTUIS

AIX

LA CIOTAT

TOULON

